

Question présentée par le député :

M. Patrick Dimier

Date de dépôt : 17 mars 2022

Question écrite urgente

L'exécutif se souvient-il qu'il est l'obligé du Souverain ?

Le Souverain, celui dont nous sommes tous les obligés, faut-il le rappeler, s'est clairement exprimé le 13 février à propos de la priorité d'accès aux logements sociaux pour les résidents installés durablement sur notre territoire.

Sachant que le gouvernement actuel est à majorité de gauche, on ne peut que s'étonner d'avoir à constater qu'il n'hésite pas à dénaturer totalement la volonté populaire exprimée dans les urnes, alors même que cette majorité se revendique volontiers comme la gardienne de la volonté du Souverain.

Quand bien même le Souverain prend des décisions qui ne plaisent pas aux autorités, quel que soit leur niveau, il est du devoir impératif des élus de les respecter.

Cette situation est particulièrement sérieuse puisqu'elle donne raison à ceux qui disent « ça sert à rien de voter, ils font comme ils veulent » et renforce chaque fois un peu plus le premier parti genevois, celui des abstentionnistes.

La législation d'application de cette initiative du 13 février 2022 enfreint à ce point la volonté sortie des urnes qu'il est du devoir impératif de l'exécutif de s'en expliquer. Autrement qu'avec des formules d'équilibristes et alambiquées à souhait, cela va de soi.

Il est notamment demandé au Conseil d'Etat de fournir sa lecture de l'article 2 al. 2 de la constitution genevoise in casu.

Que le Conseil d'Etat soit par avance remercié des réponses qu'il apportera à cette question.